

# PROJET EOLIEN: ILS SONT FOUS CES ROMAINS !



**Le ciel ne nous tombe pas encore sur la tête !**

Au nom de l'ADPA je tiens à vous remercier pour votre soutien. Vous avez été nombreux à nous rejoindre suite à la distribution de notre premier tract et autant de questions ont été soulevées.

Nous avons pris nos dispositions afin d'entamer toutes les procédures administratives et judiciaires à l'encontre du projet de création de la zone éolienne. Nous sommes maintenant prêts à défendre les intérêts de nos villages.

Ainsi nous avons donné le ton à cette deuxième campagne d'informations, et même si le pire n'est pas encore arrivé, nous devons de vous informer des risques que comporte la proximité de cette zone industrielle éolienne.

Votre avis nous intéresse, alors n'hésitez pas à nous consulter!

Alain Fenniche

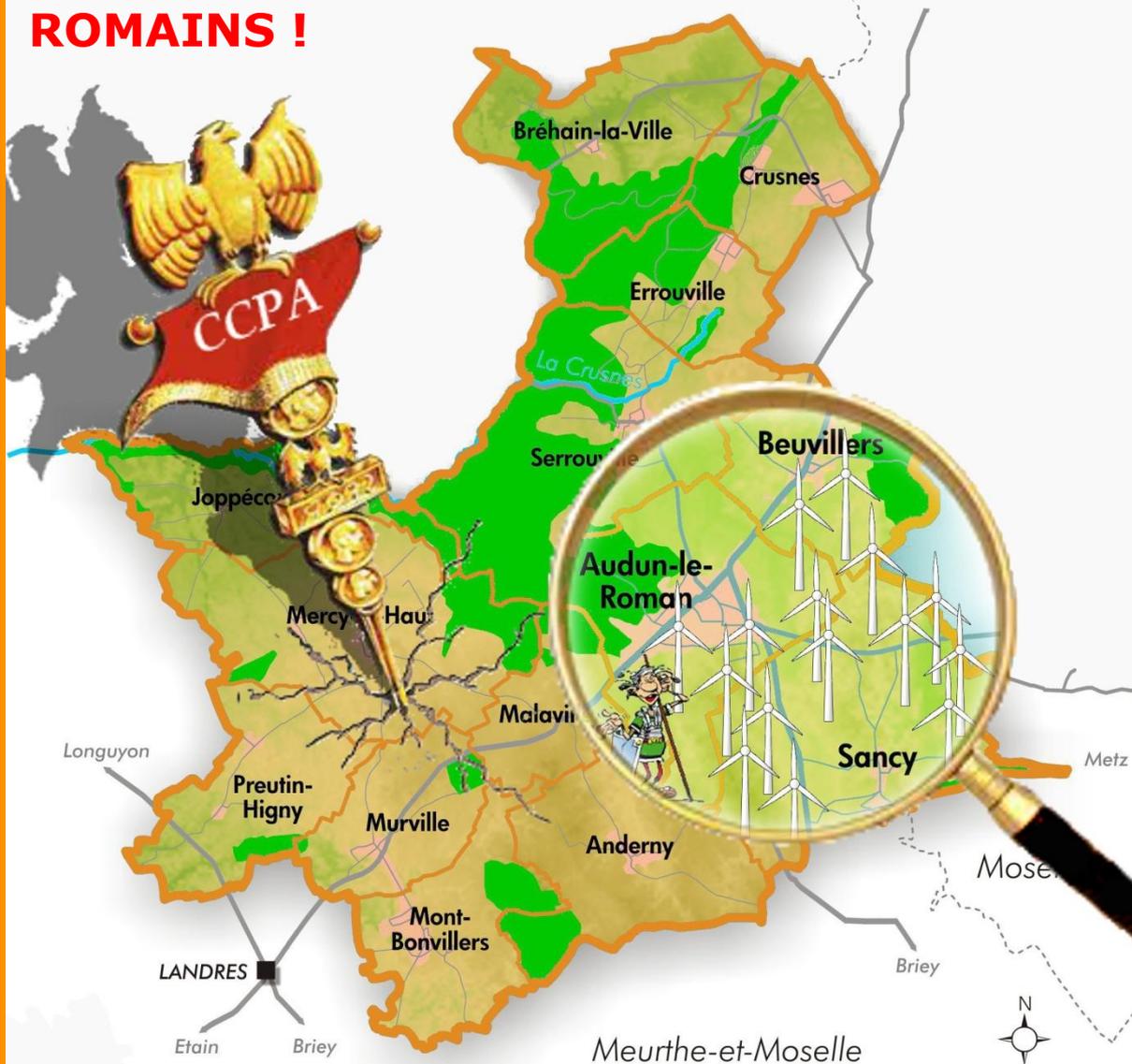
Président de l'Association de Défense du Pays Audunois



WWW.ADPA54.ORG

email:

ADPA54@gmail.org



**M**ême si Rome n'est plus à nos frontières, il faut avouer que la CCPA n'a rien perdu de ses traditions. L'impérialisme des communautés de communes les ont conduites à négliger un principe fondamental de notre démocratie: **la souveraineté du peuple**. Nous avons donc le droit de décider de notre avenir en connaissance de cause. Ce ne sont pas non plus les manipulations d'investisseurs privés qui doivent dicter et faire appliquer la loi. C'est pourtant ce qui se passe depuis déjà un peu plus d'un an dans notre dos.

Que ne fut pas la stupéfaction de nombreuses personnes à la lecture de notre premier tract ! Même certains notaires, promoteurs et propriétaires se sont sentis spoliés par une telle nouvelle. Nous pouvons compter les premières victimes de ce projet car déjà des maisons et des terrains ne trouvent plus acquéreurs.

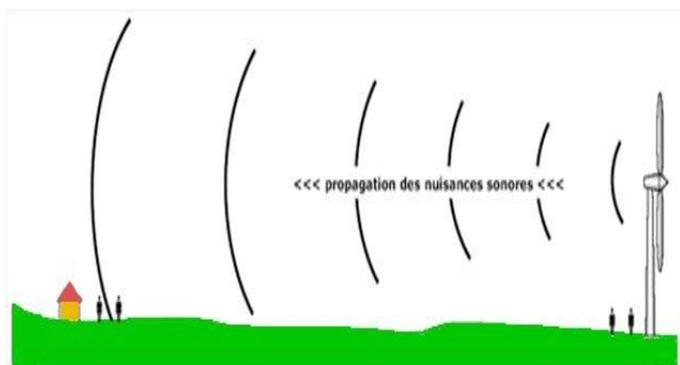
En réponse aux nombreuses demandes sur la situation géographique de cette zone industrielle, nous pouvons affirmer que la première phase de leur projet, à savoir l'implantation de 15 éoliennes, se fera sur une zone comprenant le triangle Audun-Beuvillers-Sancy. Toutefois la zone totale s'étend de Malavilliers à Fontoy. Autant dire que personne ne sera épargné par les nuisances.



**Le** saccage paysager par la proximité des éoliennes ainsi que les abondantes nuisances sonores et stroboscopiques, sont autant de polluants à l'origine des craintes des habitants du pays audunois. D'ores et déjà nos biens immobiliers sont dévalués alors même que les éoliennes ne sont pas encore implantées.

**LE BRUIT** Les industriels nous manipulent en nous donnant de fausses informations afin de nous faire accepter une technologie inadaptée. Le niveau sonore réel d'une éolienne n'est pas aussi faible qu'on nous le laisse supposer, mais il est bien perceptible en de nombreuses circonstances. En France plusieurs actions en justice sont en cours, dont celle des habitants de l'Allier qui ont déposé le 24 Juin 2011 contre un parc éolien une plainte au pénal pour mise en danger de la vie d'autrui. Par ailleurs de nombreux députés avaient déposé un amendement (§34 n°859) au moment du vote du Grenelle de l'environnement pour proposer une distance de protection supérieure à 1,5 Km. Suite à la pression du lobby des industriels une distance de 500m a été retenue.

Le "bourdonnement" permanent, lancinant et bien perceptible des éoliennes multiplié par leur nombre provoque des situations de stress, fatigues, insomnies, anxiété, dépressions, etc... et dans certains cas, la fréquence du bruit perçu peut générer des problèmes de tachycardie en raison de sa similitude avec celle du rythme cardiaque.



**N**e cherchez pas le bruit en face des pales, ni en dessous de l'éolienne. La majeure partie du bruit est concentrée derrière, dans le sillage du vent de l'éolienne. Cette délimitation est appelée cône acoustique et elle porte à plusieurs kilomètres. La zone éolienne étant au centre de l'agglomération Audun-Beuillers-Boulanges-Sancy, personne ne sera à l'abri de la propagation sonore.



**L'EFFET STROBOSCOPIQUE** L'effet le plus insidieux est sans nul doute l'effet stroboscopique. Il est fonction de l'orientation du soleil dans le ciel. Quand l'ombre de l'éolienne se couche sur les habitations, la rotation incessante des pales provoque une alternance de luminosité à intervalle de 2s environ. Cet effet désagréable est limité dans le temps mais peut provoquer des nausées, déséquilibres, stress, etc...

**P**lus d'information et des vidéos sur notre nouveau site Internet:

[WWW.ADPA54.ORG](http://WWW.ADPA54.ORG)